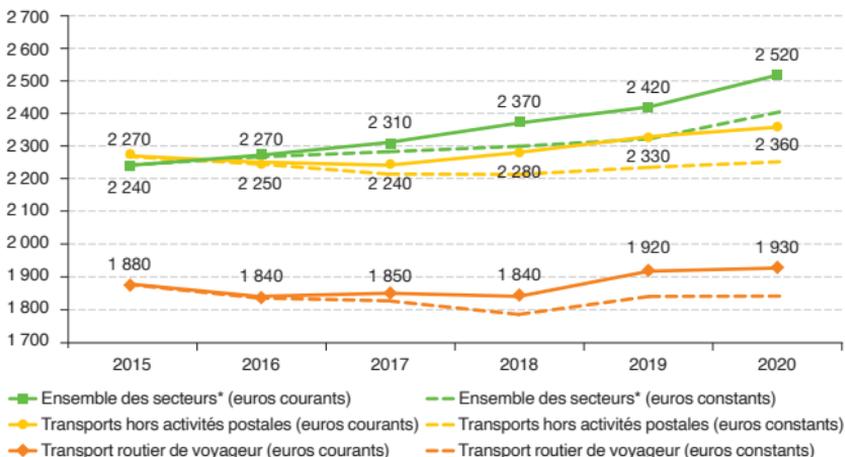


Les salaires nets

ÉVOLUTION DU SALAIRE MENSUEL NET MOYEN EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

En euros courants et en euros constants (hors inflation)



* Tous secteurs d'activité hors fonction publique.

Note : les évolutions en euros constants sont calculées en référence aux évolutions de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2020

En 2020, le salaire mensuel net moyen (en équivalent temps plein) des salariés du transport routier de voyageurs s'établit à 1 930 euros mensuels. Par rapport à 2019, il est stable en euros constants (compte tenu de l'inflation), alors qu'il progresse de 3,6 % dans l'ensemble des secteurs d'activités (hors Fonction publique) et de 0,8 % pour l'ensemble des transports et de l'entreposage (hors activités de courrier).

SALAIRES MENSUELS NETS MOYENS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Salaires en euros courants, évolution en % d'euros constants (hors inflation)

	2020			Transports et entreposage*	Évolution 2020/2019	
	Transport routier de voyageurs				Transport routier de voyageurs	Transports et entreposage*
	Hommes	Femmes	Ensemble			
Cadres**	3 690	3 430	3 610	4 040	1,8	- 0,5
Professions intermédiaires	2 640	2 370	2 540	2 490	1,1	- 0,5
Employés	2 030	1 890	1 940	2 020	2,7	0,0
Ouvriers qualifiés	1 860	1 730	1 830	1 940	- 1,0	- 0,5
Ouvriers non qualifiés	1 750	1 590	1 710	1 750	1,3	3,1
Ensemble des salariés	1 940	1 880	1 930	2 320	0,0	0,4

* Hors activités postales.

** Cadres hors chefs d'entreprises salariés.

Note : les évolutions en euros constants sont calculées en référence aux évolutions de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

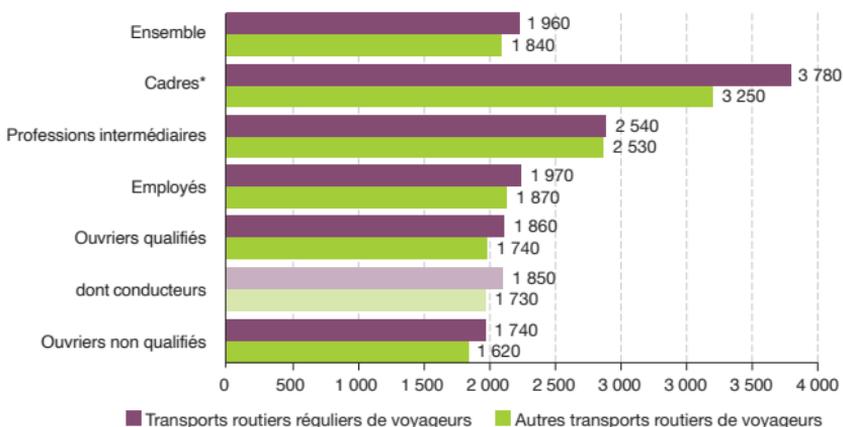
Source : Insee, base Tous salariés 2020

En 2020, le salaire net des ouvriers qualifiés du TRV, qui représentent 88 % des salariés du secteur, recule de 1,0 % en euros constants et s'établit à 1 830 euros mensuels.

Dans le TRV, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, le salaire net moyen perçu par les femmes est inférieur de 3,1 % à celui des hommes. C'est pour les professions intermédiaires que l'écart de salaire en défaveur des femmes est le plus important (- 10,2 %).

SALAIRES MENSUELS NETS MOYENS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2020

En euros



* Cadres hors chefs d'entreprises salariés.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2020

Les salaires mensuels nets moyens (en équivalent temps plein) sont plus élevés dans le transport routier régulier que dans le transport routier occasionnel de voyageurs pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Si l'écart de salaire est quasi nul pour les professions intermédiaires, il s'élève à 6,9 % pour les conducteurs et à 16,3 % pour les cadres.

DISTRIBUTION DES SALAIRES MENSUELS NETS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS EN 2020

En euros

	D1	Q1	Q2 (médiane)	Q3	D9	D9/D1	D9/D1 2016
Cadres*	1 870	2 640	3 290	4 060	5 580	3,0	3,6
Professions intermédiaires	1 810	2 120	2 440	2 850	3 330	1,8	2,0
Employés	1 330	1 560	1 850	2 200	2 620	2,0	2,0
Ouvriers qualifiés	1 340	1 540	1 760	2 050	2 380	1,8	1,7
Ouvriers non qualifiés	1 220	1 380	1 620	1 920	2 350	1,9	1,9
Ensemble des salariés	1 350	1 560	1 800	2 140	2 580	1,9	1,9

* Cadres hors chefs d'entreprises salariés.

Note de lecture : en 2020, 10 % des salariés du TRV perçoivent un salaire mensuel net en EQTP inférieur à 1 350 euros (1^{er} décile ou D1), 25 % perçoivent moins de 1 560 euros (1^{er} quartile ou Q1) et 50 % perçoivent moins de 1 800 euros (médiane ou 2^e quartile).

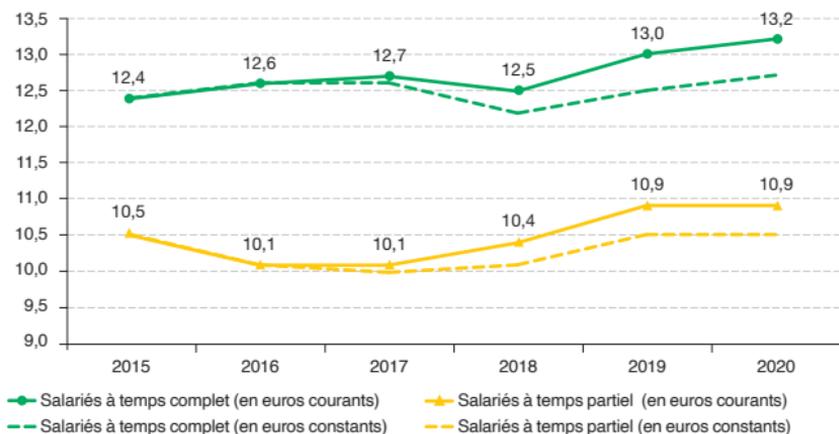
Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2020

En équivalent temps plein, 50 % des salaires nets sont inférieurs à 1 800 euros mensuels dans le transport routier de voyageurs en 2020. Les écarts de rémunérations sont relativement faibles dans le secteur et ont peu évolué depuis 2016. Ils sont les plus importants parmi les cadres, mais s'atténuent entre 2016 (D9/D1 = 3,6) et 2020 (D9/D1 = 3,0).

ÉVOLUTION ANNUELLE DU SALAIRE HORAIRE NET MOYEN DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

En euros courants et en euros constants (hors inflation)



Note : les évolutions en euros constants sont calculées en référence aux évolutions de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

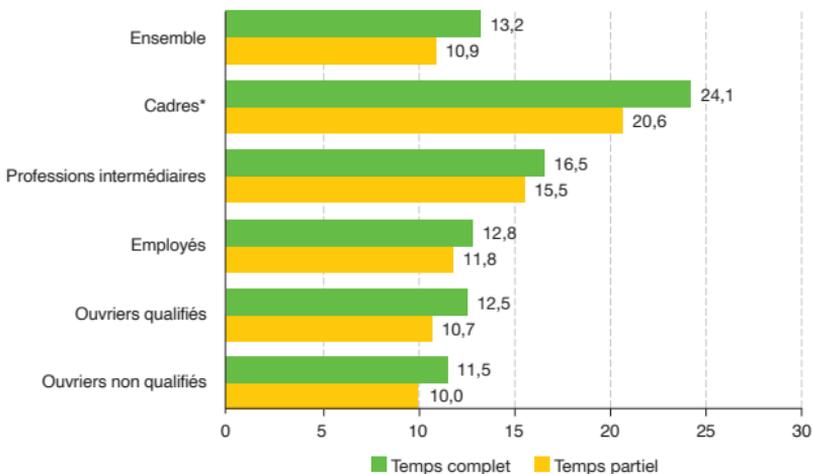
Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2020

En 2020, le salaire horaire net moyen des salariés à temps partiel s'établit à 10,9 euros de l'heure en 2020, quasi stable par rapport à 2019, en euros constants, après deux années de progression. Le salaire horaire des salariés à temps complet augmente entre 2019 et 2020 (+ 1,7 % en euros constants) et est sensiblement plus élevé, à 13,2 euros de l'heure en 2020.

SALAIRES HORAIRES NETS MOYENS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS EN 2020

En euros



* Cadres hors chefs d'entreprises salariés.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2020

En 2020, le salaire horaire net des salariés à temps partiel est en moyenne inférieur de 21 % à celui des salariés à temps complet. Cet écart est en partie dû à une surreprésentation des bas niveaux de qualification parmi les salariés à temps partiel. Le salaire horaire des ouvriers qualifiés (parmi lesquels les conducteurs) à temps partiel est inférieur de 17 % à celui des ouvriers qualifiés à temps complet.

REVENU SALARIAL BRUT ET MONTANT BRUT DES INDEMNITÉS DE CHÔMAGE PARTIEL

En euros courants

	Transport routier de voyageurs			Transport routier de voyageurs
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Revenu salarial annuel brut 2019	16 230	14 040	15 660	24 300
Revenu salarial annuel brut 2020	14 680	12 730	14 170	23 840
Montant annuel brut des indemnités de chômage partiel 2020	1 530	1 430	1 510	1 080

Note de lecture : le revenu salarial annuel inclut la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA).

Les indemnités versées par les employeurs à leurs salariés en chômage partiel étant un revenu de remplacement et non un revenu d'activité, leurs montants ne sont pas inclus dans les salaires.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, bases Tous salariés 2019 et 2020

En 2020, le revenu salarial annuel des salariés du TRV est en moyenne de 14 170 euros bruts, soit une baisse de 9,5 % par rapport à 2019.

Durant la crise sanitaire, le recours massif à l'activité partielle a donné lieu au versement d'indemnités en complément du salaire. Ces indemnités s'élèvent en moyenne à 1 510 euros bruts pour les salariés du TRV en 2020. Cette indemnité permet aux salariés de se rapprocher de leur revenu salarial annuel de 2019 (15 660 euros).